

ATTESTATION

Le Directeur du Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne soussigné, certifie que :

MELOT FRÉDÉRIC

né(e) le **02/01/1975** à **ALENÇON (61)**

a suivi la session de recyclage du Brevet d'Etat d'Alpinisme, diplôme d'Accompagnateur en Moyenne Montagne prévu à l'article 2 de l'arrêté du 10 mai 1993 modifié.

Cette session a été organisée : **du 05 au 07 juin 2018** - Lieu : **AUTRANS (38)**

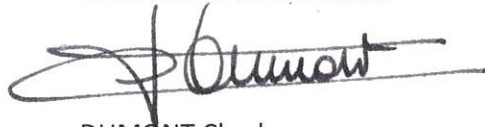
Organisme délégataire de la formation : **Centre de Formation des Accompagnateurs en Montagne (C.F.A.M.)**
N° d'activité : 82 730075 473

Fait pour valoir ce que de droit.

Conformément aux articles R212-85 et suivants du code du sport, l'autorisation d'exercer contre rémunération est subordonnée à la déclaration d'activité d'éducateur sportif auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (et de la protection des populations) du département où vous souhaitez pratiquer votre activité.

Prémanon, le 18 juin 2018

P/le Directeur Général de l'ENSM
Le Directeur du CNSNMM



DUMONT Charles

Avis important : il ne peut être délivré qu'un seul exemplaire de cette attestation. Aucun duplicata ne sera fourni.

NB : Attention, ce document ne vaut pas pour mise à jour de votre situation professionnelle. Il vous appartient de vous rapprocher de la DDCS où vous vous êtes déclaré afin de transmettre cette attestation et faire mettre à jour votre carte professionnelle.